

## ANNEE 2022 Bulletin d'adhésion et d'inscription

Site Internet : en cours

Mail : [afr.mamirolle25@gmail.com](mailto:afr.mamirolle25@gmail.com)

### ADHESION FAMILLES RURALES - Montant : 20 euros (obligatoire)

**Chaque foyer reçoit une carte (famille résidant à la même adresse), qui permet l'accès à toutes les activités du réseau Familles rurales**

### Informations personnelles :

Nom - Prénom de l'adhérent(e) \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Nom - Prénom du conjoint(e) \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Situation de famille : \_\_\_\_\_ (célibataire, concubinage, divorcé, monoparentale)

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

E-mail (nécessaire pour les courriers) : \_\_\_\_\_

	Adhérent	Autre membre de la famille participant	Autre membre de la famille participant	Autre membre de la famille participant
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Lien de parenté avec l'adhérent				
Activité choisie				

Je règle mon adhésion pour l'année 2022 : 20 euros, par :

Chèque, n° \_\_\_\_\_ à l'ordre de l'Association Familles Rurales de Mamirolle

L'adhésion doit être réglée pour commencer l'activité choisie, un justificatif doit être fourni à votre référent d'activité au cas où l'adhésion serait prise auprès d'une autre association Familles Rurales.

Par cette adhésion à l'Association Familles rurales de Mamirolle, je deviens membre de l'Association et de ce fait peut participer de plein droit à l'Assemblée Générale.

Fait à \_\_\_\_\_

Le, \_\_\_\_\_

Signature de l'Adhérent \_\_\_\_\_

**TSVP**

# ACTIVITES FAMILLES RURALES MAMIROLLE

## Règlement financier des activités

🔍 **Paiement** par chèque.s. à l'ordre de l'Association et remis aux référents d'ateliers en début de saison, avec facilité de paiement (possibilité de régler en 3 fois, encaissement par trimestre). Les chèques vacances, coupons sports sont acceptés. **Il n'y a pas de remboursement sauf cas de force majeure**



**IMPORTANT !**

Compte-tenu des impacts de la crise sanitaire sur les activités de l'Association, Le Conseil d'Administration a décidé  
« **2 MOIS GRATUITS** » de cotisations  
à chaque personne qui souhaite s'inscrire à une ou plusieurs activités pour la rentrée 2021-2022  
**Une partie des prestataires participe financièrement à cette action.**

### Les Activités

### Montants des cotisations

#### 2 mois à déduire de la cotisation annuelle !

Danse Enfants à partir de 4 ans	<input type="checkbox"/>	105€/an	<b>11€</b> Le 1er tri	35€ Tri 2&3	soit 81€/an
Chorale AU FIL DES CHANTS	<input type="checkbox"/>	144€/an	<b>16€</b> Le 1er tri	48€ Tri 2&3	soit 112€/an
Chorale SOPRALTI	<input type="checkbox"/>	132€/an	<b>14€</b> Le 1er tri	44€ Tri 2&3	soit 102€/an
Atelier COUTURE	<input type="checkbox"/>	75€/an	<b>8€</b> Le 1er tri	25€ Tri 2&3	soit 58€/an
Atelier CREATION	<input type="checkbox"/>	15€/an	<b>0€</b> Le 1er tri	0€ Tri 2&3	soit 0€/an
Activité FITNESS	<input type="checkbox"/>	99€/an	<b>11€</b> Le 1er tri	33€ Tri 2&3	soit 77€/an
Activité PILATES	<input type="checkbox"/>	99€/an	<b>11€</b> Le 1er tri	33€ Tri 2&3	soit 77€/an
Activité STRETCHING	<input type="checkbox"/>	99€/an	<b>11€</b> Le 1er tri	33€ Tri 2&3	soit 77€/an
Activité STEP	<input type="checkbox"/>	108€/an	<b>12€</b> Le 1er tr	36€ Tri 2&3	soit 84€/an
Activité YOGA	<input type="checkbox"/>	180€/an	<b>20€</b> Le 1er tri	60€ Tri 2&3	soit 140€/an
Activité LUDOTHEQUE	<input type="checkbox"/>	20€/an (adhésion)	Paiement de l'abonnement au Passage de la ludothèque.		

**Exemple de paiement d'inscription** : Tarif Atelier DANSE : 105 €, paiement au trimestre avec **Réduction de 2 mois au 1<sup>er</sup> trimestre soit un premier paiement de 11 euros**, 35 euros pour le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre ou total à l'année 81€/an.

➡ Si vous désirez une **facture** dans le cadre de votre cotisation et de votre adhésion, celle-ci pourra vous être délivrée par l'Association sur demande auprès de votre référent associatif.

**Droit à l'image** : J'autorise  l'Association dans le cadre de ses activités à utiliser mon image ou celui de mon enfant. L'Association s'engage au respect de la loi sur la protection des données personnelles.

**COVID** : **Pass sanitaire obligatoire. Cette obligation s'appliquera aussi au 12-17 ans à compter du 30 Septembre 2021. Les enfants n'ont pas besoin de pass sanitaire mais suivront un protocole Chaque référent d'atelier sera là pour vous accompagner.**